Salaires des fonctionnaires fribourgeois : des instituteurs qui savent faire pression sur le gouvernement

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1973)**

Heft 224

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1027638

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SALAIRES DES FONCTIONNAIRES FRIBOURGEOIS

Des instituteurs qui savent faire pression sur le gouvernement

Le mouvement revendicatif qui agite actuellement le corps enseignant fribourgeois a pris naissance dans la partie alémanique du canton. Les districts de la Singine et du Lac sont voisins du canton de Berne. De l'autre côté de la frontière, un instituteur gagne 750 francs de plus par mois. Conscients de cette réalité, une trentaine d'instituteurs fribourgeois ont menacé de démissionner et de prendre un poste dans le canton de Berne si une sensible amélioration n'était pas apportée à leur traitement. L'Association du corps enseignant primaire, comptant plus de 1000 membres, s'est solidarisée avec les les maîtres de la partie alémanique. Une requête, faisant état d'un retard de plus de 15 % par rapport à la moyenne suisse, a été envoyée au Conseil d'Etat. Vu le peu d'empressement des autorités compétentes, divers mots d'ordre demandant aux instituteurs de cesser de prendre des stagiaires, d'interrompre toute collaboration à l'élaboration des statistiques scolaires, de refuser toute participation aux travaux de certaines commissions, ont été lancés et largement suivis.

Début du scénario : décembre 1972

Lors de l'établissement du budget 1973, le Gouvernement refusa de prévoir une mesure salariale en faveur du corps enseignant. Devant l'ampleur des pressions et l'imminence de démissions massives, il dut cependant se résigner, à fin décembre 1972, à constituer une commission paritaire. Le 29 mars 1973, un premier rapport provisoire était déposé. Il proposait au Conseil d'Etat de rattraper la moyenne suisse d'ici 1975 et de verser un montant forfaitaire de 100 francs par mois à tous les fonctionnaires sauf quelques exceptions, avec effet rétroactif au 1er janvier 1973.

Le Conseil d'Etat a cédé. Cette première mesure, linéaire, occasionnera à l'Etat une dépense de 5,5 millions de francs. Le Grand Conseil sera saisi d'un décret à la session de mai. Vu qu'il s'agit d'une dépense extrabudgétaire, dépassant 3 millions de francs, elle devrait en principe être soumise au référendum financier obligatoire, à moins que le Grand Conseil en décide autrement.

Les salaires en question

Un instituteur fribourgeois gagne actuellement un minimum de Fr. 1803.40 et un maximum de Fr. 2423.50. Une institutrice doit se contenter de Fr. 1632.— (minimum) et Fr. 2252.— (maximum), allocations de ménage et pour enfants non comprises. Contrairement au salaire de base, ces allocations sont nettement supérieures à la moyenne suisse. L'allocation de ménage est à 180 % au-dessus de cette moyenne et l'allocation pour enfant 86 % supérieure.
La question, controversée, est de savoir s'il faut tenir compte de ces allocations dans le calcul de la moyenne suisse à rattraper. De même la participation généreuse de l'Etat au financement de la caisse de pension et le versement, par certaines communes, d'allocations de résidence, doivent-ils également être englobés dans les calculs ?

Vers une hausse des impôts ?

Mais le vrai problème se situe au niveau des finances cantonales. Pour pouvoir réaliser les investissements prévus, le Conseil d'Etat aurait dû emprunter 50 millions de francs en 1973. En vertu des restrictions dictées par la situation conjoncturelle, les autorités fédérales n'ont accordé que 30 millions. Dès lors, les 5,5 millions que nécessite l'amélioration des salaires des fonctionnaires vont provoquer de nouvelles compressions des investisements déjà réduits à leur plus simple expression. Une hausse des impôts pourrait en résulter l'an prochain.
Il est également intéressant de relever que le rendement fiscal par tête est de Fr. 1760.— à Genève, de Fr. 765.— dans le canton de Vaud, et seulement de Fr. 470.— dans le canton de Fribourg. La question que l'on se pose au Département des finances est dès lors la suivante : peut-on accorder la moyenne suisse des salaires aux fonctionnaires, alors que pour les recettes fiscales on est nettement en-dessous de cette moyenne ? Question intéressante à laquelle il ne devrait être répondu qu'après avoir examiné le problème complexe de l'investigation fiscale dans le canton.

La parole au peuple

L'expérience que nous venons de décrire sommairement démontre que dans une situation de pénurie l'action résolue d'un petit groupe peut être déterminante. Reste à savoir maintenant si, en cas de votation populaire, le peuple ratifiera une décision prise sous la menace.

A nos lecteurs

Ce numéro de « Domaine Public » vous parvient avec quelques jours de retard sur l'horaire habituel. La pause qu'imposent les fêtes pascales a en effet légèrement perturbé notre plan de parution : l'expédition du journal a dû être faite après Pâques seulement.
Nous sautons donc une semaine à pieds joints, et vous recevrez DP 225 vendredi 4 mai.
Une petite note, enfin, en forme de rappel, à ceux qui n'auraient pas encore réglé leur abonnement pour l'année en cours : le numéro de CCP de « Domaine Public » ainsi que les tarifs en vigueur, se trouvent dans la colonne du générique, en page 1, à côté de l'éditorial...